Image not found or type unknown

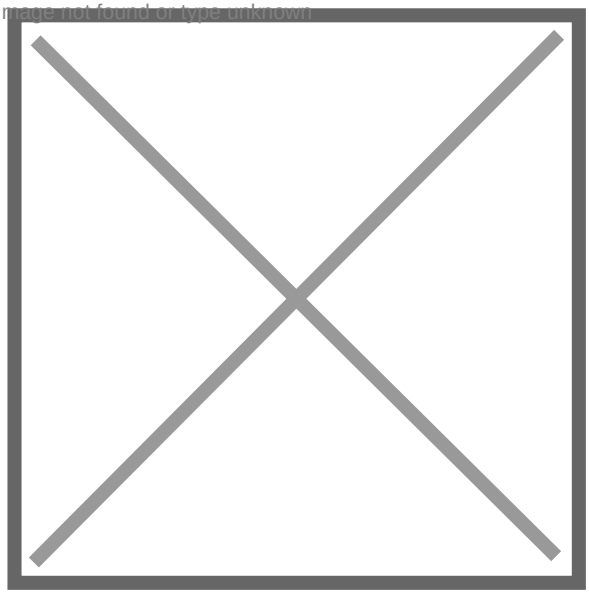

# Révision de pension suite séparation

Par **jacky**, le **25/12/2008** à **23:52**

le 26 février 1996 le TGI de Béthune a prononcé la séparation de corps et de biens entre mon épouse et moi-même.
A cette date mon épouse demanderesse d'emploi et moi-même en invalidité, le tribunal a statué sur une pension alimentaire de 2 000 Frs indexée chaque année, sachant que nous avons un fils, majeur au moment de la séparation.
Aujourd'hui nos situations ont changé.
Mon ex-épouse est maintenant à la retraite depuis le 01/11/08 et moi depuis 6 ans.
J'aimerais savoir s'il est possible de demander une révision de pension, et si oui la manière avec laquelle il faut procéder.
Merci à l'avance
cordialement
Jacky

Par **jeetendra**, le **26/12/2008** à **11:56**

bonjour, lisez mon article sur l'obligation alimentaire dans mon blog sur legavox.fr, si ça peut vous être utile, bonne fête de fin d'année, courage à vous, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés